

## VACCINATION ANTIGRIPPALE LES PHARMACIENS FONT PROGRESSER LA COUVERTURE VACCINALE

Depuis la généralisation de la vaccination antigrippale en 2019, les pharmaciens d'officine sont autorisés à vacciner contre la grippe saisonnière les personnes ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur.

Entre la campagne de vaccination 2019/2020 et celle de 2018/2019, **le nombre de vaccins dispensés aux patients pouvant être vaccinés par les pharmaciens a augmenté de 8,1%.**

En revanche, **le nombre de vaccins dispensés au patient ne pouvant pas être vaccinés par les pharmaciens a diminué de 3,6%.**

Les pharmacies ont fortement participé au renforcement de la couverture vaccinale pour les personnes ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur. **Ce parcours pharmaceutique a simplifié et fluidifié l'accès de la population à la vaccination contre la grippe saisonnière,** et ce, malgré la perte d'une semaine de vaccination en octobre ayant fortement pénalisé les résultats.

Au vu de l'implication du pharmacien et afin de renforcer la couverture vaccinale de l'ensemble de la population, l'USPO propose que **dès la campagne de vaccination 2020, les pharmaciens d'officine soient habilités à vacciner l'ensemble des adultes ayant ou non un bon de prise en charge de l'Assurance maladie.**

L'USPO propose également que les **pharmaciens d'officine puissent renouveler les vaccins, autres que la grippe, pour les personnes de plus de 15 ans, dans le respect du calendrier vaccinal, en suivant les recommandations de l'HAS.**

Nombre de vaccins dispensés Données IQVA Octobre 2019 à janvier 2020	Évolution campagne 2019/2020 VS campagne 2018/2019	
	Population volontaire (Non Remboursable)	Population cible (Remboursable)
<b>TOTAL</b>	<b>-3,6%</b>	<b>8,1%</b>
ILE-DE-FRANCE	-6,8%	11,9%
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	2,8%	8,1%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	-0,6%	5,3%
NORMANDIE	-2,3%	10,2%
HAUTS-DE-FRANCE	-3,4%	6,7%
GRAND-EST	-6,5%	5,6%
PAYS-DE-LA-LOIRE	0,8%	8,1%
BRETAGNE	3,9%	7,5%
NOUVELLE-AQUITAINE	-3,0%	7,8%
OCCITANIE	-4,3%	8,0%
AUVERGNE-RHONES-ALPES	-2,5%	8,0%
PROVENCE-ALPES-COTES-D'AZUR	-8,7%	7,2%
CORSE	-10,0%	9,1%

Gilles Bonnefond  
Président de l'USPO